

Avis de constitution

SOCIETE « MATHIEU SAKO ENTREPRISE DE TRANSPORT » en abrégé « MSET »

Siège ABIDJAN PORT BOUET A 200 M DE LA
PHARMACIE BELLEVILLE D'ADJOUFOU AU LOT 1027/92
ILOT 1027/92, Lot 1027/92, Ilot 1027/92

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 27/06/2025, et enregistrés au CEPICI le 18/07/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MATHIEU SAKO ENTREPRISE DE TRANSPORT » en abrégé « MSET »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE et à l'ETRANGER :

- TRANSPORT PUBLIC (VTC, TAXIS),
 - TRANSPORT DE PERSONNEL D'ENTREPRISE,
 - TRANSPORT SCOLAIRE,
 - LOCATION DE VEHICULE AVEC CHAUFFEUR,
 - TRANSPORT DE MARCHANDISES,
 - TRANSFERT D'ARGENT (ELECTRONIQUE/MOBILE MONEY),
 - TOUTES OPERATIONS INDUSTRIELLES, COMMERCIALES, FINANCIERES, MOBILIERES OU IMMOBILIERES),
 - BTP,
 - COURRIER EXPRESS,
 - NETTOYAGE ET ENTRETIEN BUREAU,
 - DIVERS,
- Et pour la réalisation de l'objet social :
- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
 - l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
 - la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
 - la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN PORT BOUET A 200 M DE LA PHARMACIE BELLEVILLE D'ADJOUFOU AU LOT 1027/92 ILOT 1027/92, Lot 1027/92, Ilot 1027/92

Dirigeant(s) M SAKO SAKO MATHIEU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-08987 du 28/08/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°53124/GTCA/RC/2025 du 28/08/2025

